



G.M.C.O. Groupe Montagne Côte-d'Or
Espace du Rocher, 21160 Marsannay-la-Côte
Tél : 06 15 21 89 79 mail : <http://www.gmco21.fr>
Agrément Jeunesse et Sports n° 0121 S 107



Bulletin d'adhésion 2022-2023

Licence année sportive (du 01/09/2022 au 31/08/2023)

Adulte (né en 2004 et avant) 62 €

NOM, Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

Adresse :

Tél portable :

Mail :

Je déclare avoir été informé(e) :

- que les renseignements ci-dessus seront intégrés dans un fichier informatisé du GMCO et dans celui de la FSGT.
- des conditions d'application et des options disponibles de l'assurance incluse dans la licence.
- de l'obligation de fournir un certificat médical ou une attestation de non contre-indication à la pratique des sports statutaires du GMCO.
- que l'adhésion n'est effective qu'au paiement de la cotisation annuelle.

Règlement de

Chèque (à l'ordre du GMCO) Virement (RIB sur le site [ici](#))

Le : Signature :

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escalade et des sports de montagne au GMCO



Groupe Montagne Côte d'Or,
association affiliée à la FSGT et à la FFME

Je soussigné(e), docteur.....

certifie avoir examiné :

né(e) le

Après examen, j'atteste que l'intéressé(e) ne présente pas à ce jour de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives du GMCO, mentionnées dans les cases cochées ci-dessous :

- | | | | |
|---------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| ESCALADE | <input type="checkbox"/> | Y compris en compétition | <input type="checkbox"/> |
| ALPINISME | <input type="checkbox"/> | | |
| SKI-ALPINISME | <input type="checkbox"/> | | |
| RANDONNÉE | <input type="checkbox"/> | | |
| COURSE A PIED | <input type="checkbox"/> | | |
| VTT | <input type="checkbox"/> | | |

Nombre de case(s) cochée(s) :

Date : Cachet du médecin :

Signature :

Remarque : Les disciplines pratiquées en altitude (alpinisme, ski-alpinisme, randonnée de montagne...), notamment les activités pratiquées au-dessus de 2 500 mètres d'altitude avec une nuit à cette altitude ou au-dessus, nécessitent un **certificat médical annuel** de non-contre-indication à la pratique. Le **certificat médical doit donc être renouvelé chaque saison.**